

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 10 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le six mars deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Jean-Marie ORTET, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Béatrice MARAND, Corinne COURCIER, Mélodie LEGALLOIS, Yvon PERROT, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphane BRÛLARD.

Absents excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE, Aurélie EL BOUJEMAOU,

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Fan LAVOISÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Madame Fan LAVOISÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 06 Janvier 2023.

OBJET : **Demande de subvention au titre du FDI 2023 et DETR 2023 pour l'aménagement du nouveau cimetière**

Le conseil municipal approuve les projets concernant les travaux pour l'aménagement du nouveau cimetière pour l'année de 2023 pour un montant total de 5 076,00 € HT.

Il sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2023 et d'une subvention auprès de la préfecture au titre du DETR 2023 pour cette réalisation. Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

F.D.I. (30%)	1 522,80 €
D.E.T.R (20%)	1 015,20 €
SS-TOTAL	2 538,00 €
Autofinancement	2 538,00 €
Total des dépenses	5 076,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre du FDI et de la DETR 2023 charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

Le Maire,
Jacques RIVIERE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 22/03/2023

Et publication ou notification du : 22/03/2023

AUNAY SOUS CRECY, le 22/03/2023

